



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Taxes foncières pour 2024**  
**votes et perçues par la commune de**  
**BORDEAUX**  
**les collectivités territoriales et divers organismes**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 SIP BORDEAUX  
 2 RUE JULES FERRY BOITE 42  
 33090 BORDEAUX CEDEX

**AVIS D'IMPÔTS LOCAUX**

2387-013712-0047-0



**Vos références**

**Numéro fiscal :** 46 82 876 328 277  
**Référence de l'avis :** 24 33 4119319 51

**Numéro de propriétaire :** 063 +19342 Y

**Département d'imposition :** 33  
GIRONDE

**Commune d'imposition :** 063  
BORDEAUX

**Numéro de rôle :** 221  
**Date d'établissement :** 12/08/2024  
**Date de mise en recouvrement :** 31/08/2024

**Identifiant service :** 33014

SA CURSOL SPORT  
 14 RUE DE CURSOL  
 33000 BORDEAUX

**Somme à payer**

**64,00 €**

**Date limite de paiement : 15/10/2024**

**Vos contacts**

**Par messagerie sécurisée**  
 dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Place**  
 au de votre centre des finances publiques  
 horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :**  
 SIP BORDEAUX  
 2 RUE JULES FERRY BOITE 42  
 33090 BORDEAUX CEDEX  
 Tél : 05 24 73 50 42
- pour le montant de votre impôt :**  
 SDIF DE GIRONDE  
 CELL FONC DEP BORDEAUX  
 RUE JULES FERRY  
 33090 BORDEAUX CEDEX  
 Tél : 05 56 63 66 90

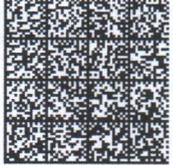
**Payez cette somme par un des moyens suivants :**

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

**Flashcode**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.  
 Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBDR2T	PROPRIETAIRE	SA CURSOL SPORT

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2023	48,48 %	%	%	0,484 %	%	%	
	Taux 2024	48,48 %	%	%	0,531 %	%	0,216 %	
	Adresse	20 RUE DE CURSOL				9,31 %		
	Base	105			105	105	105	
	Cotisation	51			0	10	0	61
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023	49				9			
Cotisation 2024	51				10		61	
Variation	+4,08 %	%	%	%	+11,11 %	%		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

<p>Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 44425062 €.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez la notice.</p> <p>Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.</p> <p>Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 351930714 .</p>					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	3
					Dégrèvement Habitation principale	
					Dégrèvement JA État	
					Dégrèvement JA Collectivité	
Références administratives : 330 22 111 014 063 063 W M					<b>Montant de votre impôt</b>	<b>64</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.